



Email avertissant du licenciement avant l'entretien

Par **fredeaux**, le **03/07/2009** à **16:03**

Bonjour,

Je subis actuellement une procédure de licenciement, avant d'être convoqué à l'entretien préalable, j'ai reçu cet email de ma supérieur :

"J'ai été encore dans l'obligation depuis ton avertissement, de te faire remarquer des erreurs de lettrage de client, des oublis de numéro de pièce pour des frais bancaires, des erreurs de rapprochement bancaire, des commentaires sur les relances.

Je t'ai donc expliqué que tu allais encore être convoqué par Monsieur X, pour faute disciplinaire.

Que nous devrions dans l'avenir procéder pour un licenciement.

Monsieur X te convoquera donc dans les jours à venir."

Pensez-vous que cet email est litigieux au niveau de la procédure de licenciement ?

Par avance merci

V

Par **Cornil**, le **05/07/2009** à **14:53**

Bonjour "fredeaux"

Tu pourras toujours te servir de ce courriel dans le cadre d'un éventuel contentieux. Mais il ne me paraît pas déterminant: il annonce l'imminence de l'engagement d'une procédure de licenciement, ce qui est tout différent d'annoncer un licenciement comme décidé et déjà acquis.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas

retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)